

MUTUELLE

La MBTPSE fait le point

Le 29 juin dernier a eu lieu l'assemblée générale de la Mutuelle du Bâtiment et des Travaux Publics du Sud-Est (MBTPSE) à Lyon, dans les bâtiments de l'Institut Lumière, et ce en présence de ses délégués représentant 186.000 adhérents chefs de famille.

Complémentaire santé destinée aux professionnels du BTP, la MBTPSE intervient dans les régions Auvergne, Bourgogne et Rhône-Alpes. Après l'ouverture du président, Jean Sauzet, qui s'apprête à quitter son poste de président, Annie Caron a proposé un bilan de l'activité 2009. Ainsi peut-on notamment voir une légère croissance des adhérents aux contrats collectifs en Bourgogne et Rhône-Alpes et une légère baisse en Auvergne, tandis qu'on observe pour ce qui est des contrats individuels une légère croissance dans les trois régions que couvre la MBTPSE.

Robert Mosca, président de la commission sociale, a ensuite rappelé les valeurs défendues par la commission, l'entraide et la solidarité, et a appelé les délégués à relancer les salariés, regrettant par exemple qu'en 2009, aucun jeune n'ait été aidé.

« L'année 2009 fut une année excédentaire, malgré une dégradation des produits financiers et que la MBTPSE se classe dans la bonne moyenne pour son niveau de solvabilité » soulignait à son tour le trésorier Michel Oddou.

Du comité d'audit au site internet

Annie Caron a alors énoncé les perspectives 2010 parmi lesquelles la mise en place du comité d'audit, chargé d'assurer le suivi de l'information comptable et financière ; la mise en place d'un taux de co-assurance unique suite à la mise en co-assurance de l'ensemble du portefeuille avec BTP prévoyance ; la poursuite de l'information à destination des groupes fermés pour les inciter à souscrire un contrat dans la gamme commune ; l'étude d'une évolution de la présentation des garanties des options régionales pour en améliorer la lisibilité par les adhérents ; la création dans le site web de la MBTPSE, d'extra-nets pour les délégués, les membres du conseil d'administration et les membres de la commission sociale ; l'intensification du relais sur le site web des informations communiquées par les Mutualités françaises régionales d'Auvergne, Bourgogne et Rhône-Alpes. Ajoutant qu'au 1^{er} janvier 2010, la MBTPSE a adhéré au réseau Priorité Santé Mutualiste, service créé par les mutuelles de la Mutualité Française

pour leurs adhérents et leurs proches, afin de soutenir et d'accompagner les adhérents dans leurs démarches de santé, et notamment lorsqu'ils sont confrontés à la maladie ou à celle d'un proche, en répondant aux difficultés de compréhension et d'orientation dans le système de santé. Un numéro de téléphone (3935) est mis à disposition.

La gouvernance de la MBTPSE est assurée par un conseil d'administration composé de 33 administrateurs élus pour 6 ans, un Bureau composé de 7 administrateurs élus par le Conseil d'administration parmi ses membres, une Assemblée générale constituée par l'ensemble des délégués des membres participants (personnes physiques) et des membres honoraires (personnes morales qui ont souscrit un contrat collectif). C'est ainsi que cette année, conformément aux articles 29 à 34 de ses statuts, la MBTPSE a profité de cette assemblée générale du 29 juin pour permettre aux délégués d'élire les membres du conseil d'Administration renouvelables par moitié tous les 3 ans.

M.S